



Souci décompte congés payés temps partiel

Par **MCLB**, le **27/09/2019** à **08:54**

Bonjour,

Mon employeur vient de m'annoncer que depuis le 1er septembre 2017, date à laquelle j'ai bénéficié d'un congés parental partiel (1 jour non travaillé / semaine), j'ai mal posé mes congés et que de ce fait, je devais plus de 18 jours de congés payés. Il semblerait qu'au lieu de poser les jours travaillés, j'aurais dû poser les jours ouvrés.

Je comprends cela mais il y a-t-il un délais de prescription pour revenir sur cette erreur?

L'employeur peut-il me "prendre" l'ensemble de ces jours sans reconnaître sa responsabilité dans l'erreur?

Il fait aussi la même chose sur les RTT de mes collègues remontant sur 1 an et changeant les soldes sans aucune explication.

Merci d'avance pour votre aide.